Politique : la libre circulation des personnes au banc d'essai

Autor(en): **Lenzin, René**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **35 (2008)**

Heft 6

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-912297

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le conseiller fédéral Samuel Schmid démissionne. Atteint tant dans sa santé que sur le plan politique, le ministre de la Défense quitte ses fonctions à la fin de l'année. Par René Lenzin

«Je démissionne pour le bien de ma santé, de ma famille, de mon pays et de l'armée». C'est par ces mots que Samuel Schmid a annoncé sa démission du Conseil fédéral. Ajoutant encore qu'il s'en allait avec une «certaine nostalgie», ce Bernois de 61 ans a ainsi exprimé qu'il serait encore volontiers resté en fonction. Mais les circonstances personnelles et politiques ne le permettaient guère.

Samuel Schmid avait été élu au gouvernement en décembre 2000 contre la volonté de l'Union Démocratique du Centre (UDC). Les membres décideurs de l'UDC l'avaient plusieurs fois qualifié de «demi-conseiller fédéral». La rupture définitive est apparue finalement après la non-réélection de Christoph Blocher: Samuel Schmid a rejoint le Parti bourgeois-démocratique récemment créé. Le conseiller fédéral démissionnaire a certes constamment amené des propositions pour l'armée par le biais des votations populaires, mais sa position faible au sein de l'UDC lui a sans cesse causé des difficultés pour trouver une majorité au Parlement.

Le coup fatal lui fut définitivement porté par l'affaire du chef de l'armée Roland Nef. Samuel Schmid avait caché au Conseil fédéral que Roland Nef faisait l'objet d'une procédure judiciaire au moment de son élection – une situation qui ne s'est pas arrangée, même avec le départ du chef de l'armée. Depuis l'été, la pression politique et médiatique sur Samuel Schmid n'a cessé de croître. À cela se sont ajoutés des menaces contre sa famille et des problèmes de santé. Quelques jours avant sa démission, il a dû subir une ablation de la vésicule biliaire.

Samuel Schmid avait pris la relève d'Adolf Ogi le 1er janvier 2001. Il avait auparavant mené une carrière classique dans les hautes sphères de la politique: président de la commune de Rüti bei Büren, membre du Grand Conseil bernois, du Conseil national et du Conseil des États. Au niveau militaire, il était commandant remplaçant de la division de campagne 3. Samuel Schmid est avocat, marié et père de trois fils adultes. L'élection de son successeur aura lieu après la clôture de la rédaction de ce numéro.

La libre circulation des personnes au banc d'essai

En février, le peuple suisse se prononcera de nouveau sur la libre circulation des personnes dans l'Union européenne: la votation porte sur la reconduction de l'accord et sur son extension à la Bulgarie et à la Roumanie. Par René Lenzin

Le premier paquet des négociations bilatérales avec l'UE est entré en vigueur en mai 2002, après un oui sans appel des électeurs. Le dossier le plus controversé était celui de la libre circulation des personnes entre la Suisse et les 15 États membres de l'UE d'alors. Outre des périodes transitoires pour l'introduction de la libre circulation totale, la Suisse avait aussi exigé une clause de sortie en guise de soupape de sécurité: les deux parties au contrat avaient convenu de pouvoir résilier le paquet après sept ans. Dans la transposition en politique intérieure, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé de régler la reconduction de l'accord par une décision pouvant être soumise au référendum. Ils voulaient ainsi garantir que le peuple puisse dans tous les cas avoir le dernier mot.

Parallèlement à la prolongation de la libre circulation des personnes, se pose la question de son extension à la Bulgarie et à la Roumanie qui ont rejoint l'UE début 2007. Comme elle l'avait déjà fait lors du précédent élargissement de l'Union à dix pays du sud et de l'est de l'Europe, la Suisse a négocié un protocole additionnel avec l'UE pour la libre circulation des personnes. Et à l'image du premier protocole d'extension, celui-ci prévoit aussi une période transitoire de sept ans pendant laquelle la Suisse peut limiter l'accès des Bulgares et des Roumains au marché du travail (priorité aux travailleurs nationaux, contrôles des conditions de salaire et de travail, contingents annuels croissants). Si les chiffres de l'immigration devaient avoir grimpé de façon excessive au terme des sept ans, la Suisse pourrait en plus introduire des plafonds pendant trois nouvelles années.

La relation, pomme de discorde

Pour le gouvernement et la majorité du Parlement, la libre circulation des personnes a fait ses preuves. Ils argumentent que l'accord a permis l'immigration de travailleurs qualifiés et a ainsi contribué de manière essentielle à la croissance économique de ces dernières années. Ils soulignent en outre les avantages pour les citoyens suisses qui vivent déjà dans des États membres de l'UE ou pensent s'y établir. Enfin, ils attirent l'attention sur le fait que les six autres accords du premier tour de négociations bilatérales seraient également caducs si la Suisse mettait fin à la libre circulation des personnes.

La principale pomme de discorde dans la discussion parlementaire sur l'avenir de la libre circulation des personnes résidait dans la question de l'association des deux éléments. Une faible majorité des conseillers aux États et des conseillers nationaux a finalement décidé de réunir la reconduction de l'accord et son extension à la Bulgarie et à la Roumanie dans un seul projet. Selon eux, les deux dossiers ne peuvent pas être séparés, car l'UE n'accepterait pas une inégalité de traitement des nouveaux membres et, en cas de non à l'extension, considérerait l'ensemble des accords comme rompus. La minorité souhaitait quant à elle deux projets séparés avec l'option de pouvoir négocier tout au plus encore une fois l'extension aux nouveaux États membres.

Cette décision de regroupement a notamment eu pour conséquence que les Démocrates Suisses, la Ligue des Tessinois et les Jeunes UDC ont saisi le référendum avec succès. D'où la prochaine votation du 8 février. En plus des trois groupes du référendum, l'UDC s'est elle aussi prononcée pour un non. En revanche, les socialistes, les radicaux, les démocrates-chrétiens, les Verts et le Parti bourgeois-démocratique, tout récemment créé, ont plaidé pour un oui. Le Conseil national s'est dit favorable au projet par 143 voix contre 40, le Conseil des États par 35 contre 2.